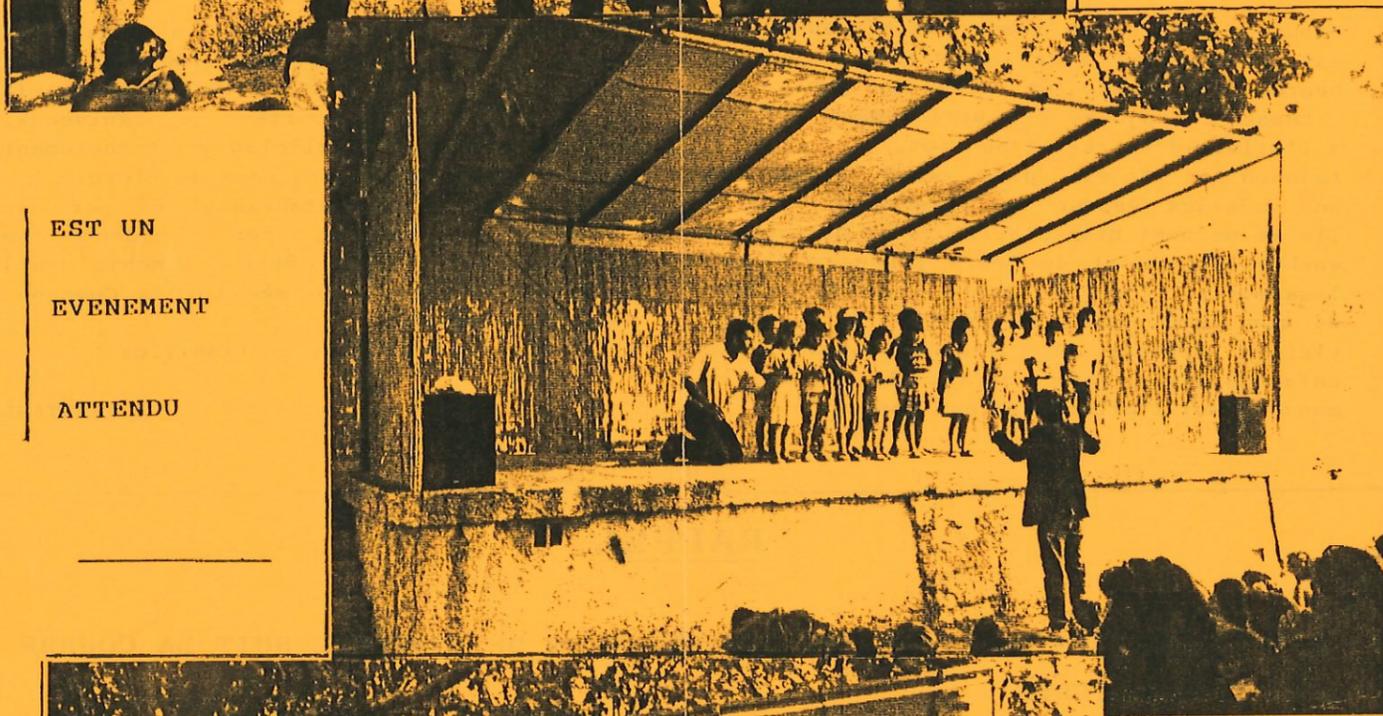


LA FETE

DES

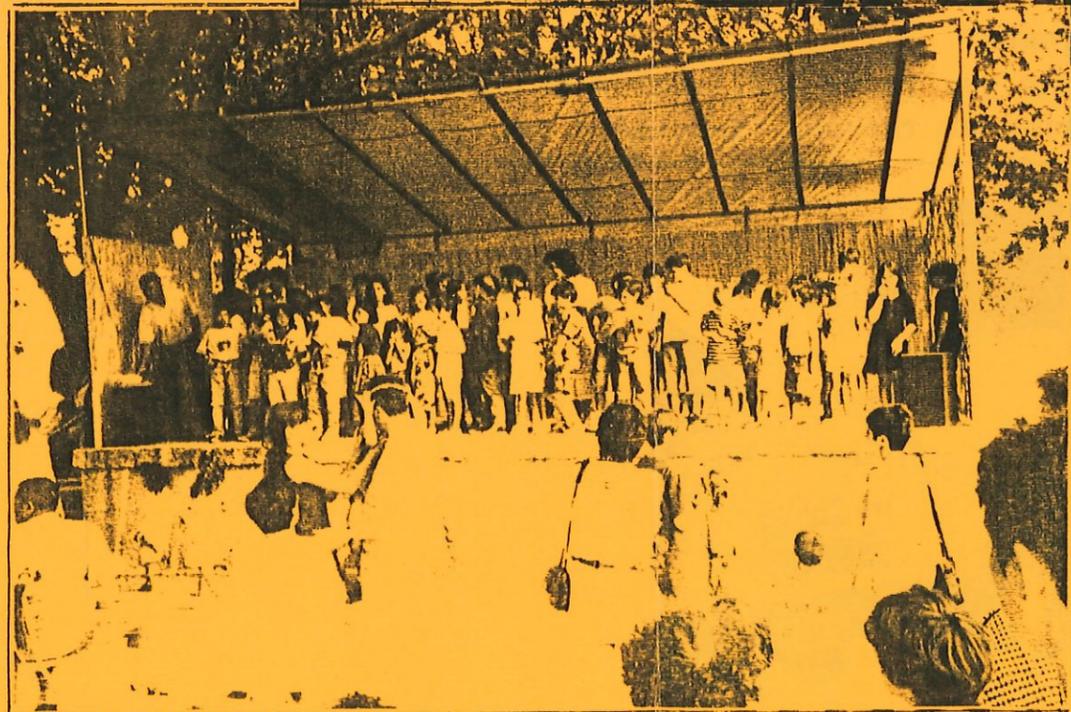
ECOLES



EST UN

EVENEMENT

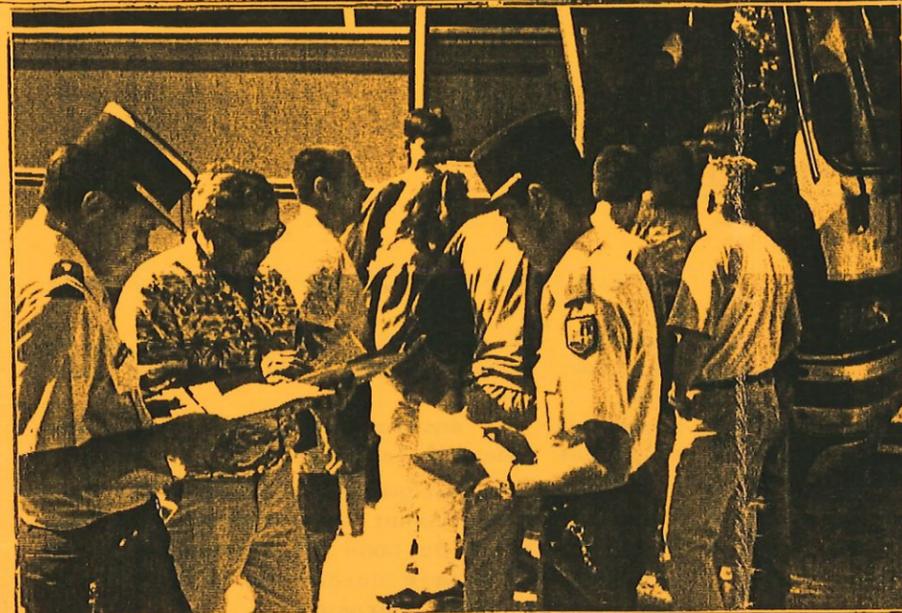
ATTENDU



DANS NOTRE

VILLAGE

SAINTE-ANASTASIE



Contrôle inopiné des cars de transport scolaire.



BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 58
JUN 1993

LE MOT DU MAIRE

Le Syndicat Intercommunal du "PAYS BRIGNOLAIS" ne serait-il qu'une boîte à lettres ?

Aujourd'hui la question peut être posée dans la mesure où cet organisme public de coopération vient de décider de transférer des missions qui lui avaient été confiées (avec heureusement quelques précautions) à un autre Syndicat Mixte qui, à son tour, les cèdera sans tarder à une Association de droit privé dénommée "Office Intercommunal du Tourisme".

L'intérêt de cet ingénieux montage "à tiroirs" serait de permettre entre autres opérations, la commercialisation de produits touristiques en lieu et place des professionnels -mais bien entendu avec des fonds publics-.

Sans vouloir polémiquer sur ce thème, je note cependant que cette tendance, après ses heures de gloire, n'est plus tout à fait dans l'air du temps, mais c'est là une autre histoire !

Sans relation directe avec ce dernier point, j'ai immédiatement appelé l'attention de Monsieur le Sous-Préfet de BRIGNOLES sur la légalité de cette opération.

Jean-Pierre MORIN

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 1994

ETAIENT PRESENTS :

MM. MORIN. CORBIER. ABELLO. DEHAYE. CUENOT
REMY. RAYNAUD. LALANDEC. BROSSAUD. ISTRIA.
MMES LAURENT. BOCQUET.

ETAIT ABSENT :

M. TOSELLO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le P.O.S. afin de supprimer l'emplacement réservé N°9 sus-visé,

- approuve le dossier de modification tel qu'il est annexé à la présente,

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-34 et R 123-10 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,

- dit que conformément aux articles R 123-37 et R 123-14 du Code de l'Urbanisme, le P.O.S. modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de SAINTE-ANASTASIE et à la Préfecture, aux heures et jours d'ouverture habituels,

- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du P.O.S. ne seront exécutoires qu'après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en Mairie durant un mois, insertion dans deux journaux).

Adopté à l'unanimité.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 1993

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Robert DEHAYE, délibéra sur le compte administratif de l'exercice 1993 dressé par M. Jean-Pierre MORIN, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Dépenses de fonctionnement.....5 267 485,24
Recettes de fonctionnement.....5 762 383,15

Dépenses d'investissement.....1 596 832,46
Recettes d'investissement.....2 879 254,65

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter, pour l'année 1994, les subventions aux associations ci-dessous désignées :

- Association du Personnel Communal de SAINTE-ANASTASIE.....6 000 F
- Association sportive Collège de GAREOULT1 000 F

Adopté à l'unanimité.

SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RESERVE INDIQUE AU P.O.S.

Le Maire expose,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-4, R 123-10 et R 123-34,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05/07/91 approuvant le Plan d'Occupation des Sols,

Considérant que l'emplacement réservé N°9 inscrit au P.O.S. au bénéfice de la Commune et son classement comme voie communale ne se justifie plus dans la mesure où existe un chemin d'exploitation (art.92 et suivants du Code Rural),

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA NOUVELLE MAIRIE TRAVAUX DE REGIE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de faire exécuter par les employés du service technique les travaux suivants : aménagement du rez-de-chaussée et du 1er étage de la nouvelle Mairie.

Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif des fournitures nécessaires à ce projet.

Le Maire présente également l'état détaillé concernant l'évaluation du temps effectué par les employés communaux pour la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 150 000 Francs H.T. et 60 000 Francs de main-d'oeuvre, soit : 210 000 F H.T.

Le plan de financement se présente ainsi:
- montant du projet main-d'oeuvre comprise210 000 Francs
- subvention espérée du Conseil Général100 000 Francs
- Auto financement.....110 000 Francs
Décide de prévoir les crédits nécessaires à cette opération à l'article 60950 et 610 du budget communal et propose de deman-

INSCRIPTIONS AU FOOT-BALL CLUB

Les jeunes gens désirant participer à la saison prochaine au club de foot-ball local sont invités à se faire inscrire en téléphonant au 94.72.26.24 à M. Bruno ILLANO après 20 H ou à M. Armand POINTET au 94.72.22.57.

Les entraînements au stade auront lieu chaque mercredi de 14 H à 16 H, pour l'année 94/95 ; sont acceptés les jeunes nés du 1er août 1986 au 31 décembre 1988.

VOLLEY-BALL

Journée porte ouverte "Volley Ball" pour tous, samedi 2 juillet 1994, à partir de 14 H à la salle omnisports de SAINTE-ANASTASIE.

Tournoi entre diverses équipes composées à la mûlée.

Droit d'inscription : 10 F.

TRIBUNE LIBRE

Depuis la nuit des temps, SAINTE-ANASTASIE est un village rural paisible où par un heureux phénomène de nids de poule, la vitesse a toujours été strictement limitée à l'allure d'un cheval au trot.

Aujourd'hui "c'est plus comme avant" et nos chevaux vapeur ne respectent rien ; ils se moquent bien d'ailleurs de nos agents verbalisateurs et de leurs panneaux signalisateurs. J'avais donc suggéré, riche de mon expérience, de revenir à la bonne vieille méthode des nids de poule, mais cela ne plaît pas, paraît-il, à tout le monde aussi l'affaire en est restée là.

Heureusement quand même, et à défaut de ralentisseur "stricto-sensus" (de nos origines romaines), il existe à SAINTE-ANASTASIE de providentielles sortes de caniveaux, destinés depuis des siècles à l'écoulement naturel de traversée des eaux de pluie.

Toute chose étant paradoxale, et par une heureuse coïncidence, ces accidents de terrain, ne peuvent être franchis qu'à la seule vitesse autorisée sur la Commune, soit 30 Km/Heure.

C'est tout de même beau la tradition.

ANASTASE

RAPPEL

AVEC LE RETOUR DE L'ETE, LA CONSTRUCTION DE PISCINES SUIT LA COURBE DES TEMPERATURES.

NOUS RAPPELONS QUE TOUTE REALISATION DE PISCINES DOIT DONNER LIEU A UNE DECLARATION DE TRAVAUX (imprimé à retirer en Mairie).



VOUS APERCEVEZ
UNE FUMEE SUSPECTE

Appelez le 18 et gardez la tête froide!

Les conseils de sécurité à suivre:

- Téléphoner au 18 ou au numéro des Sapeurs-Pompiers de votre commune (à avoir mis à l'avance, bien en évidence à côté de votre téléphone)
- Restez calme, évitez tout affolement.
- Donnez votre nom et votre adresse, précisez la commune, le quartier ou le lieu dit.
- Indiquez éventuellement le meilleur itinéraire pour y parvenir au plus vite.
- Précisez:
 - le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre;
 - votre numéro de téléphone pour que les Sapeurs-Pompiers puissent vous rappeler s'ils ont besoin d'un complément d'information.

Ne raccrochez pas avant d'avoir fourni tous ces renseignements.

LA VIE ASSOCIATIVE

COURSE PEDESTRE SUR ROUTE LES BOUCLES DE L'ISSOLE

La 8ème édition des "Boucles de l'Issole" se déroulera à SAINTE-ANASTASIE, le samedi 16 juillet 1994, sous l'égide du Comité du VAR de la Fédération Française d'Athlétisme.

Cette course, ouverte à tous, licenciés et non licenciés, comporte deux parcours: l'un de 11 Km réservé aux vétérans, seniors, juniors, espoirs et cadets, l'autre de 5 Km destiné aux minimes.

De nombreuses coupes et médailles récompenseront les vainqueurs dans toutes les catégories (primes aux trois premiers du classement général -hommes et femmes-).

Tous les concurrents terminant l'épreuve recevront un tee shirt et se verront décerner un diplôme attestant de leur participation.

Inscriptions à partir de 17 H 00, le 16 juillet au point Mairie. Départ de la course à 19 H 00.

Pour tous renseignements tél. 94.72.22.66.

Sécurité de l'épreuve :

Pour éviter tout incident, nous demandons aux propriétaires de chiens, dans leur intérêt, de ne pas laisser vagabonder ces derniers lors du passage des coureurs entre 18 H 30 et 21 H 00.

Merci de votre compréhension.

Pour le Comité d'organisation
Le Président Pierre GROSJEAN

N.D.L.R.

Nous nous sentirions coupables de négligence si nous ne rapportions aux futurs concurrents le conseil donné à ses joueurs par le sélectionneur de l'équipe d'ALLEMAGNE à la coupe du monde de foot-ball pour lutter contre la chaleur : "COUREZ VITE POUR CREER UN COURANT D'AIR QUI VOUS RAFRAICHIRA". En somme, le principe de la gargoulette!

TENNIS

Le système de réservations actuel (cadenas) implique de la part de chaque membre du club le respect des décisions prises en Assemblée Générale :

1. La mise en place des cadenas de réservations ne peut se faire que 48 heures avant la date de l'utilisation souhaitée.

2. Dès cette échéance, le cadenas doit être retiré.

3. Toute nouvelle réservation obéit à cette règle.

4. Les manquements constatés justifieront le retrait des cadenas par les responsables du club.

TOURNOI DE TENNIS :

Le tournoi de tennis se déroulera du 9 au 31 juillet. Les inscriptions se feront jusqu'au 7 juillet au court de tennis, comme les années précédentes (tableau d'affichage). Le tirage au sort aura lieu le 8 juillet à 18 H 30 dans la salle polyvalente.

Le droit d'inscription est de 30 F pour les non-adhérents (gratuit pour les membres du club).

CLUB DES CIGALES

Dimanche 24 juillet, 3ème exposition organisée par le club, salle polyvalente, de 10 H à 19 H.

Vous pourrez admirer les réalisations artistiques de nos adhérents et amis : foulards et peintures sur soie, bijoux et émaux, ouvrages au crochet, patchwork, photos d'art, des oeuvres non encore présentées prêtées par nos amis Messieurs MENDOZE et PREZIOSI.

Les potiers céramistes du "Scorpion" seront également présents.

Cette exposition est ouverte à tous, entrée libre.

Comme les autres années, une tombola avec 20 lots sera organisée. Le tirage aura lieu le jour même à 19 H salle polyvalente.

der au Conseil Général une subvention de 100 000 Francs pour financer ce projet.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL TRAVAUX EN REGIE : BETONNAGE DES CHEMINS LIEUX-DITS LES SOUQUETTES, VALLON DE GUEIROL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de faire exécuter par les employés du service technique, les travaux suivants : bétonnage des chemins lieux-dits les Souquettes et Vallon de Gueirol.

Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif de ce projet et propose le plan de financement ci-dessous :

- montant du projet.....160 000 Francs
- main d'oeuvre.....60 000 Francs

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ACQUISITION DIVERS MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU ET JEUX COLLECTIFS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour l'acquisition de matériel et mobilier de bureau : montant H.T. 30 940 Francs et l'acquisition de jeux collectifs : montant H.T. 30 940 Francs au total 75 992 Francs.

Il présente les devis estimatifs de ce projet et propose le plan de financement ci-dessous :

- montant du projet.....75 992 Francs
- subvention espérée.....27 500 Francs
- auto financement.....48 492 Francs

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de solliciter l'octroi d'une subvention au Conseil Général de 27 500 Francs. Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DEMOLITION D'UNE MAISON DE VILLAGE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention, pour l'aider à financer la démolition d'une maison de village : montant du projet de démolition 95 000 Francs H.T.

Il présente le devis estimatif de ce projet et propose le plan de financement suivant:

- montant H.T. du projet.....95 000 Francs
- subvention Conseil Général...47 500 Francs
- autofinancement.....47 500 Francs

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'octroi d'une subvention au Conseil Général de 47 500 Francs.

INDEMNITE DE LOGEMENT ATTRIBUEE A UN INSTI-TUTEUR

Suite à la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le Maire suggère au Conseil Municipal de verser à Madame PRADURAT Sylvie Institutrice, exerçant sur deux Communes à mi-temps : CABASSE et SAINTE-ANASTASIE, la majoration de 25 % de l'indemnité de logement pendant une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder la majoration de 25 % de l'indemnité de logement à Madame PRADURAT Sylvie pour une durée de 6 mois.

ETUDE HYDRAULIQUE DU LIT DE L'ISSOLE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une étude hydraulique, afin de permettre la prise en compte dans le Plan d'Occupation des Sols de notre Commune, de la crue de l'Issole du 24/01/94. Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif de cette étude : 32 970 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CUENOT, Premier Adjoint, et en avoir délibéré, autorise le Maire à faire procéder à cette étude par la Société d'Ingénierie pour l'eau et l'environnement. Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal à l'article 13, programme 17.

Adopté à l'unanimité.

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par M. COSTA J.Claude, pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à la Commune (domaine public) Impasse de Naple, quartier de Naple.

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de déclasser cette parcelle qui fait partie du domaine public de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de demander le déclassement de cette parcelle et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération ; l'autorise à lancer la procédure d'enquête publique et à contacter le Cabinet ARRAGON pour établir un document d'arpentage.

Adopté à l'unanimité.

Réserves formulées par le Conseil Municipal
L'acquéreur s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais d'actes et de procédure qui en découleront (document d'arpentage, enquête publique) ainsi que le montant de la transaction qui a été fixée à 5 F le m².

POUR UN VILLAGE PROPRELES DECHETS MENAGERS ET LES "MONSTRES"

LES DECHETS MENAGERS doivent, après emballage dans des sachets en plastique, être déposés dans les containers poubelle.

LES DECHETS ET OBJETS PLUS ENCOMBRANTS (pouvant être contenus dans un coffre d'automobile) doivent être déposés directement à la déchetterie de LA ROQUEBRUSSANNE : après GAREOULT, prendre la route départementale 64 vers MEOUNES, puis au niveau de la STATION SERVICE, tourner à droite (vers LA ROQUEBRUSSANNE à environ 800 mètres).

LES "MONSTRES"

Chaque dernier jeudi du mois, le ramassage (au droit des habitations, sur la voie publique) est effectué gratuitement par le service technique de la Commune. Pour bénéficier de ce service "à la carte" il suffit de s'inscrire à la Mairie, au plus tard, la veille du ramassage.

VISITE A DOMICILE

Il ne se passe guère de semaines sans que des plaintes de clients trompés par des démarcheurs à domicile ne parviennent à la Mairie.

Tout dernièrement un vendeur peu scrupuleux a vendu, à une personne âgée, un extincteur de 3 Kg, 1778 F 81.

Nous rappelons qu'aucune autorisation de vente à domicile, ni de démarchage n'est délivrée par la Mairie.

MISE AU POINT

Après la parution dans VAR MATIN d'un article concernant une "journée de la voyance" à SAINTE-ANASTASIE, un correspondant anonyme a téléphoné à la Mairie pour protester vigoureusement.

Nous indiquons donc à ce mystérieux correspondant que la Mairie n'est en rien responsable des parutions dans VAR MATIN et qu'en particulier elle est étrangère à cet article.

FETE DE LA MUSIQUE
(AUDITION DES ELEVES DE LA CLASSE DE PIANO)

A SAINTE-ANASTASIE, la fête de la musique fut célébrée comme il se doit, puisque, à cette occasion, trente élèves environ de la classe de piano se sont produits devant une nombreuse assistance.

Devant des parents et des amis attendris et admiratifs, tous les enfants et même quelques adultes, ont fait honneur à leur professeur, Pierre LAURENT qui, bien sûr, était auprès d'eux, à ce moment éprouvant, pour les diriger et les soutenir moralement.

La récréation musicale qui suivit l'audition ravit le public avec trois danses polonaises

de MOSKOWSKY, interprétées avec brio par P. LAURENT et C. BENOLIEL, et des airs célèbres (VIVALDI, ROSSINI...) chantés par A. LOVERA dont la belle voix n'a pas fini de nous charmer.

M. le Maire termina la séance par une très sympathique allocution, félicitant chaleureusement élèves et professeurs, et soulignant que cette fête de la musique, comme nous la comprenons, était aussi celle des enfants et des jeunes.

Une belle soirée, donc, pour clôturer cette troisième année d'existence de notre école de musique !

INFORMATIONS UTILESSERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 03 juillet...Dr HYBRAM.....94.28.33.17
Le 10 juillet...Dr ASPE.....94.48.85.20
Le 14 juillet...Dr AZUELOS...94.78.32.67
Le 17 juillet...Dr CHRESTIAN..94.69.78.75
Le 24 juillet...Dr BARIBAUD...94.69.72.83
Le 31 juillet...Dr AURENS.....94.72.26.07
Le 07 août.....Dr PONSON.....94.28.32.89
Le 14 août.....Dr BRAUN.....94.33.22.04
Le 15 août.....Dr BRAUN.....94.33.22.04
Le 21 août.....Dr FAURE.....94.78.33.81

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables :
- s'adresser ou téléphoner à la Mairie 94.72.21.19.

En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence :
- téléphoner au 94.72.24.91.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

VEHICULE DE PREMIERE INTERVENTION
EN CAS D'INCENDIE

Comme les années précédentes, le véhicule municipal de première intervention est mis en service depuis le 15 mars.

1. En semaine et durant les heures ouvrables il est assuré par le personnel municipal (94.72.21.19).

2. En dehors des heures ouvrables et durant la fin de semaine, un service de permanence est organisé :

Tél. 94.72.24.91 (Garde)
94.72.25.85 (Adjoint Sécurité)
94.72.23.22 (Président C.C.F.F.)
94.72.24.05 (Mairie)

Dans tous les cas, téléphoner prioritairement au 18 (Pompiers).

INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX PUBLICS
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61
puis N° donné par répondeur

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle STIVALA, Assistante Sociale, tient sa permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, PARKING DES FERRAGES, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 12 juillet.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Dorian TIFRA.
Nous présentons toutes nos félicitations aux parents.

REMERCIEMENTS

Madame Nicole SANNIER et ses enfants, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de Monsieur Léon SANNIER, vous prient d'accepter leurs sincères remerciements.

Pierrine
Coiffure à domicile
Dames - Messieurs - Enfants
Tél. 94.72.29.66

RAMONAGE
ELECTRIQUE*"PETITJEAN"*

(Lady clean)

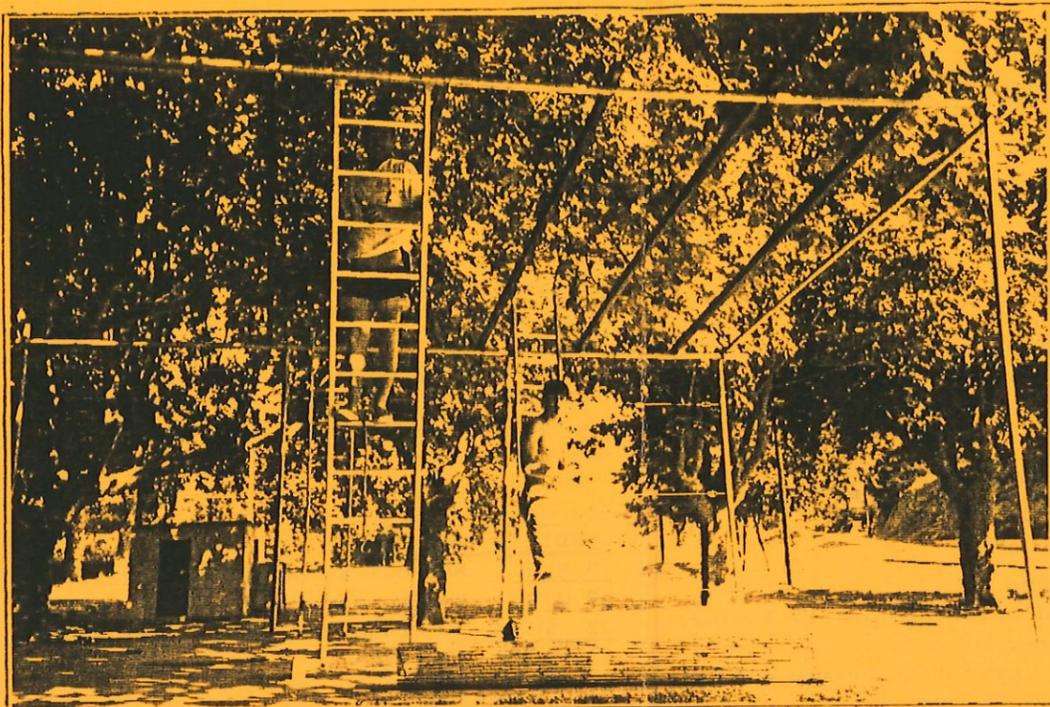
produits:

- DEGOURDRONNANT
- BOIS - CHARBON
- DECRASSANT
- CHAUDIERE FUEL
- CARTOUCHE POUR FEU
- DE CHEMINÉE
- DECAPANT VITRES
- JOINT LIÈGE DE VERRE
- TEINTE NOIR

CHEMINEES
MAZOUT

CHAUDIÈRES "La propreté en plus"

TEL. : 94.72.23.97



NETTOIEMENT ET ELAGAGE LE LONG DES ROUTES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

Indépendamment de l'obligation de débroussaillage, les propriétés riveraines des voies publiques sont soumises à une servitude de visibilité.

Cette servitude, issue de l'article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935, permet à l'administration de supprimer tous les obstacles naturels et notamment les plantations gênantes pour la circulation publique.

A défaut d'exécution de ces travaux par les riverains, les services municipaux les exécuteront mécaniquement (épareuse) partout où cela sera possible et sans que puissent être garantis, compte-tenu de l'ampleur de la tâche, les meilleurs procédés de taille.

Là encore pour être bien servi il est préférable de le faire soi-même.

STATIONNEMENT DES CARAVANES

Par arrêté préfectoral du 5 janvier 1984 de Monsieur le Préfet du VAR, par arrêté municipal du 28 août 1992 et en application du P.O.S., le camping, sous quelque forme que ce soit, est interdit sur le territoire de la Commune excepté sur le terrain de camping aménagé et sur les terrains attenants à une construction à usage d'habitation.

REMERCIEMENTS

Nous remercions MM. JACOLOT et REBUFATTI d'avoir autorisé le passage de véhicules sur leurs terrains, à l'occasion de la réfection d'une partie du chemin des Vaux.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

DU 15 MAI AU 15 JUIN

Bétonnage des chemins.

Le bétonnage des chemins a repris après un arrêt provoqué par certaines urgences.

Ont été bétonnés :

Le chemin des Horts sur sa longueur habitée, le chemin de Candy prolongé, une section du futur chemin du Jas (devant à l'avenir assurer la liaison entre le chemin de Bertrand Marin et la rue des Vendanges), la prolongation partielle du chemin des Brégières, la section du chemin des Mollières, purgée l'an dernier et laissée en attente de stabilisation, la section du chemin des Vaux comprise entre les 2 gués bétonnés.

"Sur ce dernier chemin, un individu distrait suivi de son chien, contournant la barrière de barrage, est allé patauger jusqu'à la cheville dans le béton frais...

Que pensez-vous qu'il arriva ?

Ce fut le chien qui l'en tira !"

"A l'autre extrémité de cette même section de chemin, alors que le béton coulé le matin était à peine pris, un automobiliste irrité de voir ses habitudes contrariées s'est donné le mal d'écarter les barrières pour reprendre son parcours habituel, laissant derrière lui la trace de ses pneus! Il n'est pas question de dramatiser ces comportements regrettables mais force est de constater le peu de respect porté au travail d'autrui, de l'équipe technique municipale, en l'occurrence".

Remarque.

Cette année, un effort particulier a porté sur le bétonnage des chemins, ce qui multiplie leur durée de vie de 10 fois au moins par rapport au bitumage. Près de 2 Km auront été réalisés !

L'an prochain, cette opération sera poursuivie mais à une moindre échelle ; le budget n'étant pas extensible sans augmentation des impositions (ce qui n'est pas envisagé comme chacun sait), des choix seront faits pour donner satisfaction au plus grand nombre.

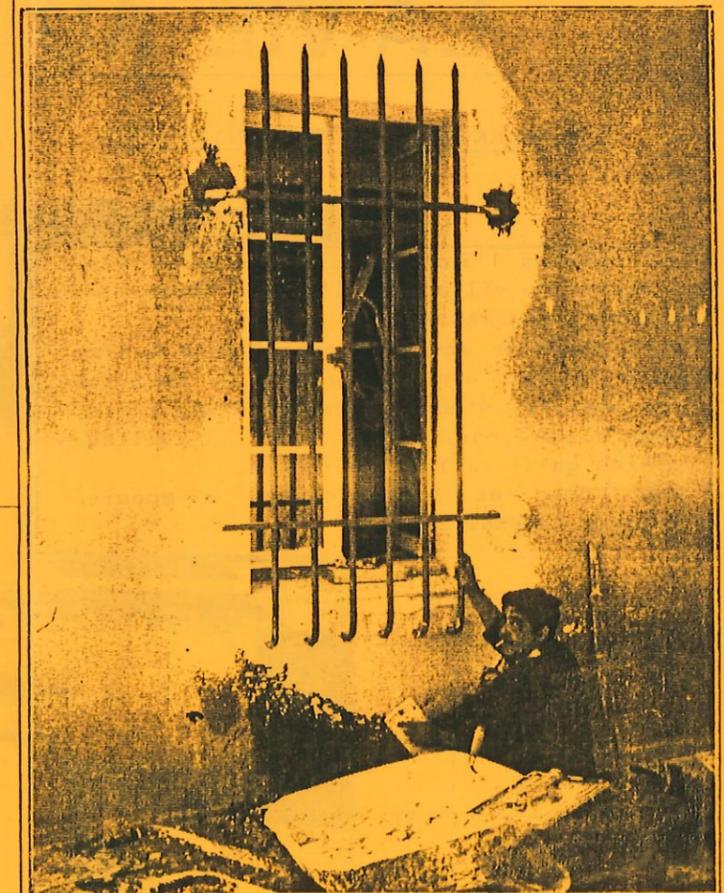


Débroussaillage.

Continuation des travaux par une équipe de 2 personnes.

Elagage des arbres.

Elagage des 2 platanes ancestraux proches de l'église et des arbres le long des chemins pour éviter le frottement des branches sur la benne de ramassage des ordures.



L'opération de préparation du podium, Place de la Gare, pour les festivités annuelles.

AVIS

Si vous voulez protéger de l'usure le document administratif qui vous est remis (carte nationale d'identité, permis de conduire, carte grise...) en le plastifiant, évitez la plastification hermétique et préférez lui une simple pochette pour éviter d'avoir à payer éventuellement un nouveau document si vous vouliez y faire porter de nouvelles mentions avant sa date limite de validité.

AVIS AUX LECTEURS

Comme chaque année, un seul bulletin sera publié selon la période estivale. Cette année il n'y aura donc pas de bulletin en juillet et la parution reprendra en août.

EPAVES

Les propriétaires d'épaves automobiles désireux de faire procéder à leur enlèvement par un service spécialisé, doivent s'adresser au Gardien de Police Municipale qui procédera aux démarches nécessaires.

Entreprise Eric CODONNEL

Terrassements - Travaux publics
Piscines - Fosses Septiques

3 rue des oustaouts
83136 St^e Anastasie



94.72.24.63 ou 94.72.23.12

SIRET : 33201965600011

CPAF

Fabrice PELLETINGES
TECHNIEN-CONSEIL

TRAITEMENT DES CHARPENTES
par injection, contre termites,
capricornes, merules

TRAITEMENT DES TUILES

ISOLATION DES COMBLES

Siège social : Ste ANASTASIE 83136 - VAR

Tél. 94.72.28.72

APR 4804 SIRET 33230465100014

ETAIENT PRESENTS :

M. MORIN, Maire ; M. DEHAYE, Adjoint aux Finances ; M. ISTRIA ; M. GONNET (Vouloir) ; M. BROSSAUD, Président des Associations ; M. MARQUES (A.S.L. Boucles de l'Issole ; M. VANDAELE (Badminton) ; M. MAZEYRAT (club de photo) ; M. SCLAFANI (Foot.Volley) ; M. BRUZZONE (Basket) ; M. BUGGETA (Les Randonneurs de l'Issole) ; M. GUIGNIER (Comité des Fêtes) ; Mme MORIN (Tennis) ; Mme LAURENT (Randonneurs de SAINTE-ANASTASIE) ; M. JURAVER (Conseiller Technique) ; MM. VIALLETON et RAYNAUD (Boules) ; M. GROSJEAN (Boucles de l'Issole).

EXCUSE : M. FADDA (Cigales)

L'organisateur des Boucles de l'Issole, le Président de l'A.S.L., indique ses besoins en matériel et en concours divers. Ce point fera l'objet d'une note de service de la Mairie.

FETE DE LA SAINT-JUST

Les tournois sportifs seront organisés par les associations concernées. Les demandes de concours en matériels seront ultérieurement fournies à la Mairie. Il est prévu des tournois de volley-ball, de foot-ball et de basket-ball.

Programme de principe :

SAMEDI 23 JUIN à 9 H 00 : tournoi de volley-ball (ouvert à tous).

DIMANCHE 24 JUILLET : tournoi de basket-ball, volley-ball, foot-ball inter-sections (réservé aux membres des clubs de SAINTE-ANASTASIE).

LUNDI 25 JUILLET à partir de 09 H 30, en basket-ball, matches "vétérans".

MARDI 26 JUILLET : concours de boules. Pour obtenir des renseignements complémentaires s'adresser aux Présidents des clubs concernés.

Le Maire propose qu'une seule affiche "Fête de la Saint-Just" soit éditée par la Commune sous réserve que tous les éléments soient fournis avant le 10 juillet (la maquette sera proposée aux Présidents des clubs).

QUESTIONS DIVERSES

Il est convenu de ne pas renouveler l'accord d'utilisation de la salle polyvalente passé au bénéfice du Président du club de basket d'une Commune voisine.

Le point est fait sur les petits travaux d'utilisation des installations sportives.

FESTIVITES

14 JUILLET 1994

Place de la Gare :

11 H 30 anchoïade offerte à tous.

Place Saint-Just :

15 H 30 jeux d'enfants. Radio-crochet.

Place Saint-Just :

22 H 00 grand bal du 14 juillet.

16 JUILLET 1994 à 19 H, Boucles de l'Issole.

23.24.25.26 JUILLET 1994
FETE PATRONALE DE LA SAINT-JUST

Place de la Gare :

SAMEDI 23 JUILLET 1994 :

21 H 00 : Défilé d'ouverture de la Mairie à la Place de la Gare.

22 H 00 : Grand bal avec l'orchestre Albert JEAN.

DIMANCHE 24 JUILLET 1994 :

11 H 30 : Apéritif offert à tous.

15 H 00 : Spectacle pour enfants.

22 H 00 : Spectacle Cabaret avec la Troupe FARLIGHT.

24 H 00 : Grand bal avec ARC EN CIEL 2000.

CINEMA

Samedi 9 juillet, salle polyvalente : GROSSE FATIGUE, un film de Michel BLANC avec Michel BLANC et Carole BOUQUET.

Excellent film sélectionné pour le festival de CANNES de 1994.

NOTA : La séance du 23 juillet est annulée en raison de la Fête Patronale du village.

MARIAGE

Nous avons l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle Maria CARAVELLI, domiciliée 2 Rue du Vieux Moulin et de Monsieur William CURLI, domicilié à MONTELMAR. La cérémonie civile s'est déroulée à la Mairie de SAINTE-ANASTASIE le samedi 25 juin à 15 H 30. En cette occasion le Maire assisté de l'un de ses Adjoints, Madame LAURENT, a adressé tous ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

SO.VA.P.A.J

Société Varoise de

Parcs et Jardins

Etude - Création Espaces Verts
Arrosage Automatique
Elagage - Débroussaillage

"LES VIGNARETS" 83136 STE - ANASTASIE - T. 94.72.29.92

LUNDI 25 JUILLET 1994 :

13 H 00 : Aïoli monstre animé par QUATRO RETRO.

20 H 00 : Macaronade.

22 H 00 : Grand bal de clôture de la Saint-Just avec l'orchestre QUATRO RETRO.

Place de la Gare :

Tous les jours de la fête, concours de boules doté de 3000 F de prix, plus la totalité des mises.

De nombreux forains accompagneront ces jours de festivités, dont un nouveau et grandiose manège !

Place de la Gare :

LUNDI 15 AOUT 1994 :

13 H 00 : Méchoui animé par JEAN MAX.

20 H 00 : Macaronade.

22 H 00 : Grand bal avec JEAN MAX, ses claviers, sa vidéo.

Place de la Gare :

VENDREDI 11 NOVEMBRE 1994 :

- Foire à la brocante ;

- Marché aux puces ;

- Marché paysan ;

- Foire artisanale.

LOTO COMITE DES FETES : fin novembre, début décembre 1994.

Venez nombreux. Merci.

Renseignements : Tél.94.72.22.50-94.72.24.67

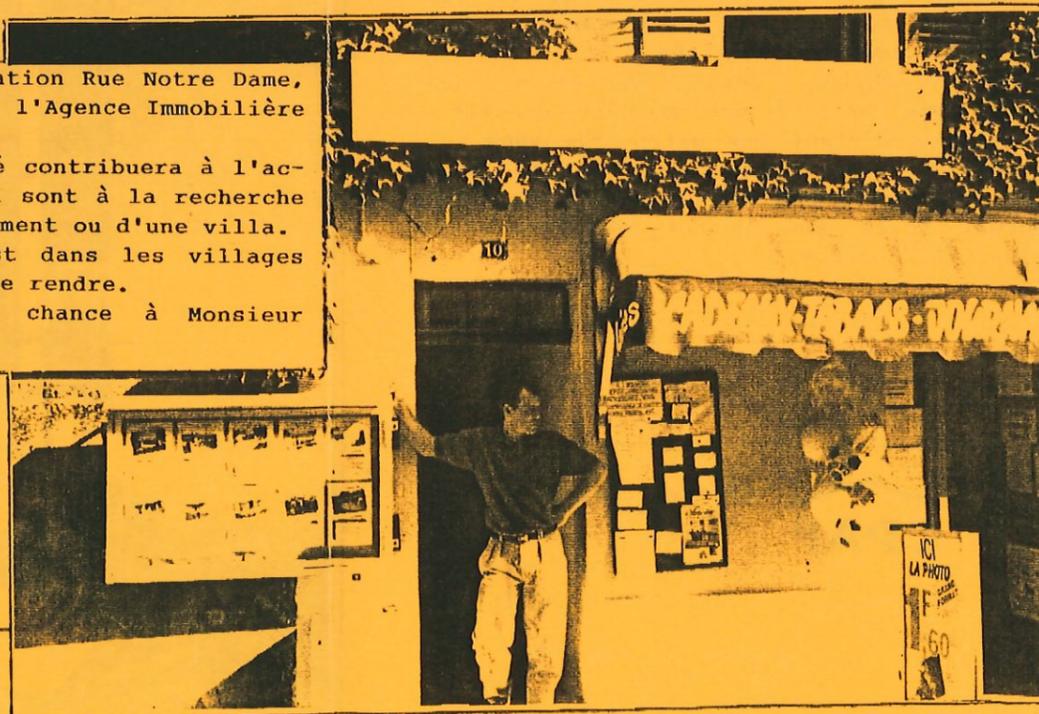
LA VIE AU VILLAGE

UNE AGENCE A SAINTE-ANASTASIE

Nous saluons l'installation Rue Notre Dame, au centre du village de l'Agence Immobilière de SAINTE-ANASTASIE.

Cette nouvelle activité contribuera à l'accueil de tous ceux qui sont à la recherche d'un terrain, d'un logement ou d'une villa. Jusqu'à ce jour, c'est dans les villages voisins qu'il fallait se rendre.

Bravo donc et bonne chance à Monsieur François LAURENT !



NOS ECOLES ET LEUR FETE DE FIN D'ANNEE

Samedi 25 juin s'est déroulée sur la Place de la Gare, comme à son habitude, la fête des écoles. Tout le monde était au rendez-vous et le spectacle varié (des danses tahitiennes au rap, en passant par Trénet, Renaud ou Dutronc) fait la joie des enfants et de leurs parents.

Cette fête s'est poursuivie jusqu'à 17 heures avec des stands pour les enfants, une buvette-restauration et un concours de boules qui a réuni pas moins de 22 équipes.

Nous remercions tous les gens qui nous ont fait le plaisir de nous aider ou d'être présents et nous remercions surtout l'Association des Parents d'Elèves qui s'est encore beaucoup investie dans cette fête.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain.

Les Enseignants

A VENDRE

Maison dans village, bien exposée, 3 niveaux possibilité de garage.

Contactez M. et Mme GIACOSA au 94.41.45.42.